

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Décembre

## LE MOUVEMENT COOPÉRATIF

Il est intéressant de rechercher quelle extension a pris en France le mouvement coopératif.

Les sociétés coopératives ont jusqu'ici peu de succès, on pourrait dire que beaucoup végètent, et il serait difficile d'en rendre le gouvernement responsable, car il a déjà beaucoup fait en leur faveur ; il est disposé à faire davantage encore ainsi que le prouve la loi soumise, en ce moment, au Sénat, mais la fortune des sociétés coopératives ne dépend pas de lui seul.

La première Société coopérative française, celle des bijoutiers en doré de Paris (société de production) a été fondée en 1834 et elle a duré jusqu'en 1870, époque à laquelle elle a été dissoute par la volonté de ceux qui la composaient. Elle s'était fondée à une époque où les pouvoirs publics n'avaient pas pour les sociétés ouvrières la bienveillance qu'ils montrent aujourd'hui et elle n'a trouvé aucun obstacle du côté légal. C'était une Société en nom collectif et sa parfaite légalité a été reconnue en justice avant même 1848. Les raisons qui l'ont fait disparaître ne sont pas venues de la loi.

En 1848, nombre de sociétés de production se sont fondées. Quelques-unes vivent encore, mais la plupart ont disparu : leur chute a été amenée par l'inconstance, l'incapacité ou l'indiscipline de leurs membres, et nullement par des difficultés légales.

Le mouvement coopératif, arrêté en 1851, reprit vers 1863. On vit alors se fonder, non seulement des sociétés de production, mais un grand nombre de sociétés de crédit ou banques populaires.

La loi de 1867 leur accorda certaines faveurs qui contribuèrent à la prospérité de plusieurs d'entre elles, mais malgré cela, le nombre de sociétés de production resta stationnaire.

Les sociétés de consommation ont, au contraire, légèrement augmenté ; en se constituant, de préférence, sous la forme d'associations civiles.

La législation actuelle permet de créer des sociétés coopératives sous diverses formes : en nom collectif, en commandite simple, ou par actions à capital variable.

Il ne faudrait pas se faire l'illusion de croire que la loi nouvelle va supprimer tous les obstacles que rencontrent les sociétés coopératives.

Il en est que le législateur est incapable de renverser, car ils ne viennent ni des formalités qu'elles ont à remplir, ni des charges qu'elles doivent supporter, mais bien du défaut de persévérance et de discipline chez leurs membres ; de la capacité souvent insuffisante des gérants, du manque de suite, de sacrifices et d'efforts chez tous. Ce sont les véritables motifs qui ont fait disparaître la plupart des sociétés coopératives.

Depuis 1848 il s'est créé de nombreuses sociétés de production, de consommation ou de crédit : leurs membres d'abord pleins du succès, s'imaginaient qu'en s'associant on atteint des vertus et des connaissances qu'on n'avait pas auparavant ; les difficultés sont venues et plus d'une fois des hommes de dévouement et de sacrifice ont été entraînés dans la chute par des associés incompetents. Trop souvent ces sociétés ont péri par le défaut de connaissances techniques des directeurs ou par l'insoumission de leurs membres.

Quelle que soit sa bonne volonté, le législateur n'a pas la puissance de supprimer ces causes d'insuccès.

On répand chez les ouvriers cette idée malheureuse et fautive que l'Etat leur doit à peu près tout et qu'il peut tout ; c'est une erreur que les socialistes entretiennent avec soin, mais qu'il importe de dissiper, attendu que le moindre de ses inconvénients est de détruire cet esprit d'initiative qui a toujours distingué notre race et qui lui a fait accomplir tant de prodiges dans toutes les directions.

gnie de Jésus ne soit pour rien dans cette affaire ? Je ferai encore quelque chose pour ces bons pères ; mais pour Dieu, qu'ils me laissent vivre, afin que je puisse exécuter ce que j'ai résolu.

— Sire, interrompit Marcel, ils ne vous pardonneront jamais les grandes choses que vous ferez ; car elles anéantiront leurs propres desseins.

Une fois l'Europe constituée sur d'autres bases, leur influence et leur puissance se trouveront annihilées... Qu'importe alors qu'ils me tuent ! j'aurai assez vécu. Mais il est temps, madame et chère abbesse, que je vous fasse connaître le côté pratique de ce grand plan, aujourd'hui bien arrêté dans son ensemble et jusque dans ses moindres détails.

— J'écoute Votre Majesté, fit l'abbesse.  
— Autrefois, vous le savez, ce n'était qu'à l'état de théorie, presque de rêve, que nous en parlions. Maintenant tout est coordonné, mûri et prêt à être appliqué. L'utopie va devenir une réalité. De sa propre main, Sully dont la tête chauve ne se paye pas de chimères, a rédigé la loi de l'Europe nouvelle.

— La « République chrétienne, » comme vous disiez, Sire !

— Vive Dieu ! oui, s'écria Henri dont le regard étincelait, la République chrétienne, où catholique et protestants joueront leurs rôles, sans être absorbés ni dominés les uns par les autres, où les peuples seront liés par des intérêts réciproques et ne feront plus la guerre pour un mot, où la politique de la France, exerçant sur le tout son influence initiatrice, se trouvera engagée sans retour dans des voies d'équité internationa-

Aide-toi, le ciel t'aidera ! cela a été vrai de tout temps, et cela ne cesserait même pas de l'être le jour où les socialistes tiendraient en main les rênes du gouvernement. Cela serait vrai surtout le jour où il n'y aurait pas de gouvernement.

J. QUERCYTAÏN.

## LA FRANCE ET L'ESPAGNE

Le *Diario*, un des journaux les plus répandus de Barcelone, publie la dépêche suivante, datée de Paris :

M. de Radowitz vient d'être nommé ambassadeur d'Allemagne à Madrid.

Sa mission consisterait :

1<sup>o</sup> Dans les conclusions et la signature d'un traité de commerce ;

2<sup>o</sup> En prévision du décès du jeune roi actuel, il s'efforcera d'obtenir la promesse qu'un prince allemand serait appelé au trône d'Espagne ;

3<sup>o</sup> Une alliance offensive et défensive devra être conclue entre les deux pays : l'Espagne obtenant la promesse d'une portion du Maroc, l'Allemagne étant chargée dès lors de l'armée espagnole qui pourrait utilement intervenir sur la frontière des Pyrénées en cas de guerre avec la France ;

4<sup>o</sup> Tous les efforts seront employés pour faire entrer le Portugal dans cette combinaison. L'ambassadeur devrait enfin obtenir, pour une société allemande, la construction d'un chemin de fer stratégique qui longerait la chaîne des Pyrénées.

Cette grave nouvelle, qui a produit une vive émotion parmi les nombreux Français habitant l'Espagne, n'a pas été démentie. Elle ne pouvait pas l'être, car elle contient un grand fonds de vérité.

L'Allemagne cherche depuis longtemps à faire entrer le peuple espagnol dans la Triple-Alliance et sans le grave conflit des Carolines, maladroitement soulevé par Bismarck, ce serait depuis longtemps chose faite.

En cas de conflits franco-allemand, l'armée espagnole, intervenant sur les Pyrénées, peut immobiliser les 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> corps de l'armée française. Ce n'est pas à négliger pour les Prussiens. Aussi font-ils l'impossible pour vaincre les résistances du cabinet de Madrid.

Jusqu'à présent, leurs essais étaient restés infructueux. Mais, depuis la rupture des relations commerciales entre la France et l'Espagne, l'espoir a semblé renaître pour les diplomates berlinois.

le, de liberté intellectuelle, de tolérance religieuse.

— Ce sera, Sire, le règne de Dieu sur la terre, la Jérusalem céleste.

— Dieu veuille que je réussisse ! Ecoutez donc !

— Votre Majesté me paraît toute transformée.

— Je me sens rajeunir, rien qu'en y songeant... Or, c'est une vaste confédération que je crée. Elle sera régie par une loi commune. Les quinze dominations dont elle se composera seront gouvernées, toutefois, par des principes indépendants.

— Quelles seront ces dominations ?  
— Six monarchies héréditaires : la France l'Espagne, la Grande-Bretagne, le Danemark, la Suède, la Lombardie, grandie de la Savoie et d'une partie du Milanais. Six monarchies électives ; la Pologne, la Hongrie, accrue de la Transylvanie et des provinces autrichiennes, la seigneurie de Venise, la Bohême, les Etats du Pape réunis à l'Italie inférieure, l'empire d'Allemagne. Enfin trois républiques proprement dites : les Pays-Bas, les Suisses avec l'Alsace, le Tyrol et la Franche-Comté, et la république d'Italie, comprenant Gènes, Lucques, les duchés, les petits Etats.

— Je vois l'empire d'Allemagne bien réduit.

— La maison d'Autriche, comme Etat catholique, trop puissante. En la réduisant et en la démembrant, ce qui est indispensable, je rétablirai la pondération. De plus, la loi commune sera que la religion protestante devra être tolérée dans chaque Etat, et la persécution interdite partout.

## La rupture commerciale

Quoique l'initiative de la rupture appartienne à l'Espagne, le peuple espagnol a été très mécontent du vote, par le Parlement français, du tarif douanier, bien plus modéré cependant que celui qui est en vigueur dans la Péninsule.

Il ne se passe pas de jour sans que la presse espagnole n'attaque la France avec la dernière violence. Depuis l'affaire de Panama surtout, des torrents d'injures sont déversés quotidiennement sur les Français que l'on représente comme une bande de voleurs, comme des gens corrompus que l'on doit mettre à l'index et avec qui il ne faut pas frayer.

Plusieurs journaux et non des moindres, disent crûment que, puisque la France ne veut pas conclure de traité de commerce, l'Espagne doit s'allier sans retard avec l'Allemagne, qui lui achètera ses vins, lui fournira de l'alcool et empêchera les Français de mettre la main sur le Maroc.

Dans le parti républicain on trouve, il est vrai, quelques citoyens professant un peu de sympathie pour nous. Mais le peuple espagnol, en général, nous déteste cordialement.

On l'a bien vu, en 1870, lorsque la plupart des villes, notamment Barcelone et Madrid, illuminaient à chaque victoire des Allemands. Qu'on vienne lire les inscriptions injurieuses pour les Français qui sont encore dans la citadelle de Figueras et l'on sera fixé sur les vrais sentiments de nos voisins ! L'Espagne nous faisait bonne mine ces dernières années, parce que la France était son principal débouché.

Mais depuis que notre marché lui a été fermé, ses anciens ressentiments se sont fait jour.

## Sur la Frontière

Enfin, chose plus grave, de grands travaux de défense s'exécutent depuis deux ans sur la frontière française. On construit des forts, des routes stratégiques tout le long des Pyrénées. On arme tous les ouvrages de défense. De grandes manœuvres ont été exécutées, il y a deux mois à peine, à quelques kilomètres de France. Toutes les places fortes avoisinant notre pays ont eu leurs garnisons renforcées.

Est-ce là l'attitude d'un pays qui veut vivre en paix avec son voisin ?

Et pendant ce temps, que fait-on en France ? Absolument le contraire des Espagnols. Les travaux de défense commencés sur divers points de la frontière espagnole ont été arrêtés. Les garnisons des places fortes des Pyrénées-Orientales, notamment celles de Perpignan, Collioure, Bellegarde, Amélie-les-Bains, Prats-de-Mollo, Villefranche et Mont-Louis ont été considérablement réduites ou supprimées.

— Qui appliquera la loi commune ?

— Un conseil supérieur ou « Sénat » composé de quatre députés pour chaque Etat conféré, représentera la République chrétienne, jugera les griefs internationaux, et prévendra par sa méditation des querelles sanglantes.

— Les enfants d'un même père céleste, dit Marie en levant les yeux au ciel ne s'entre-déchireront plus.

— Ainsi constituée, poursuivait le roi, la confédération a son but tout tracé : empêcher la barbarie de pénétrer en Europe. On refoulera les Turcs en Asie, et l'on contiendra « le puissant Knès scythien » jusqu'au jour où les Russes pourront être acquis définitivement à la civilisation.

— Il ne faut exclure aucun membre de la chrétienté, ô roi, vous avez raison.

— Depuis cinq ans, j'étudie et je forme en silence tout un vaste réseau d'alliances contre l'ennemi commun, contre la maison d'Autriche, qu'il faut avant tout démembrer je le répète.

— Et vous avez réussi, Sire ?

— Demandez à Marcel, il m'aidera puissamment. Je l'envoyai en Allemagne, lui... Le succès a couronné ses efforts. Seulement il me revenait triste chaque fois.

— Sire, balbutia l'officier en rougissant.

— Il ne put avoir des nouvelles d'Alice, sa fiancée.

— Hélas !

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 111

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### TROISIÈME PARTIE

#### L'ASSASSINAT

#### II

##### LA FÊTE DES VIGNERONS

Qu'on le conduise à For-l'Evêque et qu'on avertisse M. le président Jeannin.

L'officier des Suisses se retira.

Disons tout de suite en effet que ce Jean de l'Isle était un véritable maniaque. Le président Jeannin ne put tirer autre chose de lui, sinon qu'il était roi de France, que Henri IV avait usurpé sa couronne, et qu'il voulait le châtier de sa témérité.

On se contenta de l'enfermer comme étant en démençe, et il mourut en prison peu de temps après.

Après le départ de l'officier suisse, le roi tout heureux de ce premier rapport, s'écria :

— Vous êtes un trésor de sagesse, madame. Je me garderais désormais de tout jugement téméraire... Ah ! que je suis donc aise que la compa-

De Port-Vendres à Bayonne nous n'avons pas de forts, presque pas de troupes à l'armée espagnole. La frontière des Pyrénées est complètement abandonnée par la France. C'est un tort et si on n'y remédie pas promptement on ne tardera pas à s'en repentir.

En tout cas, l'entrée de l'Espagne dans la Triple-Alliance doit être sérieusement envisagée en France. Ce n'est pas M. Sagasta, le nouveau chef du gouvernement, le successeur de M. Canovas, qui s'y opposera.

Ses tendances philosophiques sont bien connues. Ces jours derniers, son organe, l'*Impartial*, attaquait violemment la France et préconisait franchement une alliance avec l'Allemagne.

## L'AFFAIRE DU PANAMA

### L'instruction

M. Franqueville, juge d'instruction, a chargé M. Flory, expert-comptable, d'examiner les pièces et les documents qui ont été saisis, soit au domicile des inculpés, soit au cours des perquisitions qui ont été opérées.

Cet examen a commencé samedi. Le juge a passé toute la journée à son cabinet.

A trois heures et demie, MM. Cochefert et Touny, commissaires aux délégations judiciaires, ont été mandés chez le juge.

De nouveaux mandats de perquisition leur ont été délivrés par M. Franqueville.

A la suite de la conférence qu'il a eue avec le magistrat instructeur, M. Cochefert s'est rendu dans le cabinet d'un autre juge, M. Welter, avec lequel il s'est entretenu assez longuement.

Le bruit courait, dans la soirée, au Palais, que M. Cochefert avait été chargé d'une mission en province.

A-t-il reçu un mandat pour rechercher Arton? Son entrevue avec M. Welter, le juge qui a été chargé de l'instruction de l'affaire relative à la « Société de dynamite », le ferait supposer.

Plusieurs personnes, d'ordinaire bien informées, prétendaient que le commissaire aux délégations avait pour mission de se rendre à La Chesnaye, au château habité par M. Ferdinand de Lesseps.

Après le départ de M. Cochefert et de M. Touny, M. Franqueville a conféré avec MM. Clément, le doyen des commissaires, et l'expert Flory.

Cette conférence a duré une heure.

Pour permettre à M. Franqueville de se consacrer exclusivement à l'instruction de l'affaire importante dont il est chargé, tous les dossiers des affaires en cours lui ont été retirés.

Aucun des inculpés n'a été interrogé.

Il y a tout lieu de croire que MM. Charles de Lesseps, Fontane et Sans-Leroy ne seront pas extraits de la prison de Mazas avant quelques jours.

L'examen des documents saisis sera long. M. Franqueville a reçu du Paquet des ordres lui enjoignant de poursuivre toutes les personnes dont la culpabilité lui serait démontrée au cours de l'information.

Contrairement à tous les usages, M. Franqueville s'est rendu au Palais de Justice dimanche.

Il est resté plusieurs heures enfermé dans son cabinet, compulsant les nombreux dossiers saisis dans les récentes perquisitions, examinant avec le plus grand soin toutes les pièces et tous les documents.

Ce magistrat a grande hâte de recueillir tous les renseignements nécessaires à l'instruction dont il est chargé.

### Les Nouvelles arrestations

Paris, 18 décembre.

La *Bouche de fer*, journal de M. Paschal Grousset, publie, aujourd'hui, une information disant que les poursuites contre les personnages parlementaires ne seront pas demandées aux Chambres dans la crainte que le débat n'amène de nouveaux scandales. Dans ce but, la session extraordinaire de 1892 serait close le 24 décembre; l'immunité parlementaire finissant avec la session, les arrestations des individus poursuivis interviendraient, comprenant d'abord deux députés, un sénateur appartenant au parti conservateur et un sénateur de la gauche.

### Les papiers du baron de Reinach

Les délégués de la commission ont exposé qu'il résultait d'un document trouvé dans les papiers saisis chez M. de Reinach que M. Cornélius Herz, un peu avant de toucher les deux chèques d'un million pour l'émission de Panama, sollicitait M. de Reinach de venir à son secours dans une situation difficile et obtenait une garantie de 300,000 fr., payables en huit termes.

Il semble donc difficile qu'il fut quelques mois après créancier de M. de Reinach pour deux millions.

Les perquisitions faites chez M. Cornélius Herz pourraient éclairer ce point.

### Le baron Cottu

Vienne, 18 décembre.

On est à peu près certain que le baron Cottu a pris, hier soir, l'express-Orient pour aller se

constituer prisonnier. Le baron était déjà, dimanche dernier, à Vienne, comme en témoigne la liste des étrangers. Ce jour-là, il était venu pour affaires et comptait rester jusqu'au commencement de janvier.

M. Cottu, un des trois administrateurs de la compagnie du Panama contre lesquels ont été décernés des mandats d'arrestation, s'est présenté à l'ambassade de France à Vienne. L'ambassadeur a refusé de le recevoir. M. Cottu a alors déposé sa carte, écrivant cette déclaration qu'il se tenait à la disposition de la justice de son pays.

### Un Entrepreneur en fuite

On lit dans la *Patrie* :

« Le bruit court qu'un de nos grands entrepreneurs, compromis dans les scandales du Panama, serait en fuite. On dit même qu'il y a quelques jours, il a opéré le retrait, d'un grand établissement de crédit, d'un dépôt de 460,000 fr. de rente russe. »

### M. Cornélius Herz

Le correspondant du *New-York Herald* télégraphie de Londres :

« Je me suis rendu plusieurs fois à l'hôtel Burlington pour voir M. Herz. On m'a dit de lui écrire au sujet de ce que je désirais savoir de lui. J'écrivis donc, annonçant à M. Herz que je voulais l'entretenir de l'affaire du Panama. M. Herz me répondit qu'il causerait de la chose un peu plus tard. Comme je lui demandais, par lettre, ce qu'il comptait faire au sujet de sa radiation de la Légion d'honneur, on m'a répondu : le docteur Herz ne considère pas la chose comme importante »

### Perquisition

M. Franqueville, juge d'instruction, a envoyé une commission rogatoire au parquet de Tours, à l'effet de faire une perquisition au château de la Touche, près d'Azay-le-Rideau, propriété de M. Cottu.

## INFORMATIONS

### Vacances parlementaires

Le gouvernement a l'intention, si les circonstances le permettent, de clore la session actuelle des Chambres samedi prochain. Il demandera à la Chambre de voter mardi les douzièmes provisoires et de se prononcer sur l'arrangement franco-suisse, dont le rapport sera déposé lundi par M. Méline.

Le Sénat voterait les douzièmes provisoires pendant que la Chambre discuterait l'arrangement franco-suisse.

### Elections Sénatoriales

#### ARDENNES

M. Tirman, conseiller général, ancien gouverneur de l'Algérie, républicain, 478 voix, élu. M. Corneau, député radical, 344.

### Un traître

Brest, 18 décembre.

Un commis dessinateur de l'atelier des machines du port de guerre de Brest a pris la fuite, emportant des documents importants, entre autres des plans d'appareils moteurs de bâtiments et de torpilleurs.

Cet individu s'appelle Trautmann; il était, il y a encore un mois à peine, président du Comité ouvrier du port de Brest. Les membres de ce Comité, mécontents de la façon dont il gérait leur caisse, le forcèrent à démissionner. Trautmann est d'origine alsacienne. Un mandat d'arrêt a été lancé contre lui.

C'est par une lettre de Trautmann, adressée de Paris à sa femme, qu'on a su qu'il s'était sauvé en Italie, à Lucca-Toscana, où habitent ses parents, les Giovanni Trautmann.

Il a quitté Brest le 6 courant, disant qu'il allait à un enterrement; depuis on ne l'a pas revu. Il laisse sa femme et ses trois enfants dans la plus noire misère.

Trautmann était né à Tonnerre. Il fit son service militaire à Brest et s'y maria. Il était depuis trois ans au port. Très ambitieux et intelligent, il cherchait à se rendre populaire parmi les ouvriers du port qui, tout récemment, le déléguèrent deux fois à Paris pour défendre leurs intérêts auprès des députés des ports.

On suppose que ce traître compte vendre au gouvernement italien les plans qu'il a dérobés.

### Assassinat dans une préfecture

Oran, 18 décembre.

Un drame terrible vient de se passer dans un bureau de la préfecture de notre ville. Hier soir, vers 5 heures 1/2, M. Tischner, chef comptable de la voirie départementale d'Oran, a tiré deux coups de revolver sur M. Ruel de Sourouvre de Guefosse, chef de bureau à la préfecture, qui a été mortellement atteint. M. Tischner a ensuite tenté de se brûler la cervelle. Tous deux sont dans un état désespéré.

### L'anarchiste François dit Francis

La nouvelle instruction ouverte par M. Atthalin sur la complicité de François dit Francis dans l'attentat du restaurant Véry est terminée; elle n'a donné aucun résultat. François dit Francis a opposé d'absolues dénégations aux témoignages apportés contre lui; il avait d'abord déclaré qu'il avait peut-être prêté des vêtements à Meunier. Il est revenu ensuite sur ce demi-aveu et a affirmé n'avoir pas vu Meunier le jour de l'explosion du boulevard de Magenta.

M. Atthalin a remis le dossier de l'affaire à la chambre des mises en accusation. C'est M. Sauvageot, substitut, qui est chargé du réquisitoire.

### En Italie

Rome, 19 décembre.

On parle beaucoup de nombreuses irrégularités qui ont été découvertes dans les banques d'émission du royaume. De nombreux personnages politiques seraient compromis. Un député, qui a réussi à se procurer une copie du rapport de l'enquête faite en 1889 sur cette affaire tenue secrète jusqu'à présent, a l'intention d'en parler à la tribune de la Chambre.

Les cercles parlementaires et gouvernementaux sont très impressionnés. Si l'affaire a une suite, on se doute que le scandale sera énorme.

### En Allemagne

Des nouvelles accusations contre M. Löwe, accusations que le directeur de la fabrique d'armes a reconnues exactes, ont mis le gouvernement dans une situation très pénible, puisque l'intervention pressée de M. de Caprivi au Reichstag en faveur de M. Löwe émanait d'un ordre direct de l'empereur.

Les tentatives faites pour étouffer cette affaire ont échoué. Sauf les journaux qui, depuis le début de la campagne faite par M. Ahlwardt, sont subventionnés par M. Löwe, les organes indépendants de tous les partis flétrissent cet industriel sans patriotisme, disent-ils, qui a offert de forger des armes contre l'Allemagne au moment où la guerre était imminente.

Berlin, 19 décembre.

Dans un grand meeting antisémite, le député Werner a flétri la manufacture Löwe, qui a offert des fusils aux ennemis de l'Allemagne. Il a approuvé la pétition adressée à l'empereur demandant la grâce d'Ahlwardt.

L'assemblée a voté un ordre du jour repoussant le projet de loi militaire.

### Etats-Unis

Les nouvelles de Haïti confirment qu'on a tenté à la vie du président Hippolyte. Le président a aidé à l'arrestation de son agresseur, qui a été fusillé. On a également fusillé pour négligence le capitaine du poste et le factionnaire de service au palais.

## AU DAHOMEY

### Dépêche du général Dodds

Le général Dodds a télégraphié que les chefs dahoméens du Sud, qui s'étaient réfugiés à Allada, ont fait leur soumission et ont promis d'envoyer une députation à Porto-Novo et qu'ils ont accepté le drapeau français.

### A Porto-Novo

On télégraphie de Porto-Novo, 17 décembre, qu'une fête a été donnée par la colonie en l'honneur du général Dodds et des officiers.

Le roi Toffa y assistait.

### Arrivée du « Stamboul »

Le paquebot *Stamboul*, ramenant les blessés et les malades de la colonne expéditionnaire du Dahomey, est entré vendredi, matin à onze heures dans le port de Marseille.

Le général Boreau de Roince, commandant la place de Marseille, accompagné de ses officiers d'ordonnance et d'une quinzaine d'autres officiers se trouvait à l'embarcadere.

Au départ de Kotonou, le *Stamboul* avait à bord 123 soldats et 7 passagers civils.

Parmi les passagers militaires, citons : le commandant Stéfani, blessé au bas-ventre, qui est actuellement guéri de sa blessure; le commandant Niviers blessé à la jambe; le commandant Lasserre, qui a reçu trois blessures et a dû débarquer à Dakar; le lieutenant Lahache, atteint de dysenterie; M. Saumon, ex-commissaire de la marine, très malade, qu'on a dû débarquer à Las Palmas; le sous lieutenant Raynard, blessé légèrement et remis actuellement de ses blessures.

Voici également les noms des sous-officiers rapatriés :

Maurice Victor, maître-armurier; Laplainthe, adjudant; Lachenal, maréchal des logis; Roubert, Monnain, Blanc, Tardif, de Massa Liégeois et Pulizan, sergents; Carré, infirmier-major.

Il y a actuellement une trentaine de malades de la fièvre, dont une douzaine de cas extrêmement graves.

Les blessés sont au nombre de 25, dont quatre ont eu la mâchoire brisée et un l'œil crevé.

Six décès se sont produits pendant la traversée,

du 22 novembre au 7 décembre : ce sont ceux de Razinski, Autrichien, Fuchs, Gattost et Lang, Allemands, de la légion étrangère; Goulain, de l'artillerie de marine; Goubeinet, deuxième maître de manœuvre. Les cadavres ont été immergés.

### NOUVELLES DU TONKIN

Le 29 octobre, une bande de Chinois est venue piller le village de Ba-ha, dans l'arrondissement de Binh-xuyen, généralement tranquille cependant. Les habitants du village ont eux-mêmes couru sus aux pirates. Deux pirates ont été tués, les femmes et les enfants du village enlevés ont été délivrés. Malheureusement un habitant a été tué et trois ont été blessés.

Sur l'avis donné par le phu (préfet) de Ninh-giang que Ba-Gong, Ba-Dieu et d'autres chefs pirates étaient rassemblés au village de Yen-le, arrondissement de Than-Khe, quarante-cinq hommes des postes de Dong-Tam et Doky, sous les ordres de l'inspecteur Marcelli et des gardes principaux Hursy et Viau et vingt partisans de Tran-van-Kiem, ont opéré avec les hommes de Hai-duong.

On a pris un partisan de Ba-Gong, la mère et trois femmes de ce chef et la femme d'un de ses docteurs (sous-officiers). Les armes enlevées aux pirates consistent en une carabine, quatre fusils modèle 74 et un Lebel, tous en excellent état.

Le Quan-Huyen (sous-préfet) de Quinh-Coi a réussi avec ses hommes à arrêter au village d'An-long le chef pirate Ba-Dieu et son fils.

Cette prise est de la plus haute importance.

Le chef de pirates Doc-duc, avec douze de ses partisans, est venu se présenter le 5 novembre au colonel commandant le 4<sup>e</sup> territoire militaire et lui a fait sa soumission.

Le capitaine commandant le poste de Thac-Hat, étant parti en reconnaissance, les pirates ont essayé le 7 novembre de s'introduire dans le poste, en coupant les bambous de la palissade : ils ont tiré quelques coups de feu auxquels la garnison a riposté par des feux de salve qui les ont mis en fuite.

Aucune perte de notre côté.

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

### Alliance française

Samedi soir a eu lieu, dans une salle de l'hôtel de ville, l'assemblée de fin d'année des membres du groupe cadurcien de l'Alliance française.

La réunion était présidée par M. Souquet, proviseur du lycée.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, M. Périès, trésorier, a fait l'exposé de la situation financière de l'œuvre.

Le compte-rendu du trésorier a été approuvé. L'assemblée a ensuite procédé au renouvellement des membres du comité.

Ont été élus : MM. Souquet, proviseur; Parazines, adjoint au maire; Périès, conseiller municipal; Pécaud et Irague, professeurs; Blin, lieutenant-colonel en retraite, et Pépin, trésorier-payeur général.

L'assemblée a arrêté d'organiser une conférence publique dans la deuxième quinzaine de janvier prochaine.

Cette conférence sera faite par M. Caudrillier, professeur d'histoire au lycée.

### Conférence socialiste

Nous avons assisté, samedi soir, à la conférence des citoyens socialistes Lavigne et Evau-sy-Siauve, rédacteurs à la *Question Sociale*. L'assemblée était nombreuse, et nous avons constaté pour la première fois, avec plaisir, que des orateurs de talent se mêlaient à ces combats pacifiques des idées.

M. Lavigne et M. Evau-sy ont fait successivement l'historique du socialisme; mais comme ils se complaisaient trop dans les lieux communs, M<sup>e</sup> Munin-Bourdin avocat, les a, en termes excellents et très applaudis, priés de conclure et d'indiquer les moyens pratiques de mettre fin aux souffrances prolétariennes.

M. Lavigne a alors déclaré carrément qu'il fallait que les socialistes fissent tous leurs efforts pour arriver au pouvoir, en renversant par le bulletin de vote, le gouvernement des bourgeois, comme ceux-ci avaient, il y a cent ans, et plus brutalement, bousculé le joug de la noblesse.

MM. de Lafaurie et Painchenat ont vainement essayé de prouver que le socialisme existait depuis 1900 ans, et que la solution du problème social avait toujours été dans l'observation des préceptes chrétiens.

En somme, nous estimons que de pareilles réunions ont du bon, et qu'il serait utile de les voir se renouveler quelques fois, avec des éléments de discussion de plus en plus sérieux.

### Nécrologie

La mort de notre compatriote, le docteur Crozat, médecin de 1<sup>re</sup> classe de la marine, est

aujourd'hui certain. M. le Ministre de la Marine vient d'en aviser officiellement le maire de Cressensac. Le docteur Crozat est mort le 4 décembre à Tangréla, dans le Kenedougou.

**Syndicat des planteurs de tabac**

Comme nous l'avions annoncé, les membres du syndicat des cultivateurs et planteurs de tabac se sont réunis dimanche, à 3 heures, dans une salle de la mairie.

Le rapporteur de la commission nommée à la première réunion a donné connaissance à l'assemblée des travaux de la commission. Les conclusions de ce rapport ont été adoptées à l'unanimité.

On a ensuite procédé à l'élection du bureau définitif, composé de 7 membres : un président, deux vice-présidents, deux secrétaires, un trésorier et un questeur.

Il a été ensuite désigné un délégué par chaque commune des deux cantons de Cahors.

Le syndicat se réunira à nouveau dimanche prochain, 25 courant.

**Vélo-Sport Cadurcien**

MM. les membres du V.-S. C. sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu jeudi 22 décembre courant, à 8 heures 1/2 du soir, au siège de la Société (Tivoli).

Ordre du jour : Renouvellement du bureau et des pouvoirs expirés.

**Les fils d'étrangers**

De graves difficultés viennent de surgir par suite de l'application de l'arrêt de la Cour de cassation, en date du 7 décembre 1891, resté jusqu'ici lettre morte. La cour suprême a décidé que tout enfant né en France de mère française et de père étranger, devrait être considéré comme français et soumis au service militaire, à moins qu'il ne répudie à vingt et un ans la nationalité française.

Le Code civil (art 10), stipule, pour les fils d'étrangers, nés en France, de mère ayant perdu par son mariage la qualité de française, la faculté de réclamer la nationalité française à tout âge.

En vertu de l'arrêt de la cour de cassation, cette faculté devient une obligation. De là, des difficultés nombreuses et des protestations de la part des jeunes gens astreints à accepter la nationalité française, parce que la mère est française et née en France.

**Fête du Premier de l'An 1893**

A l'occasion des Fêtes du Premier de l'An 1893, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, du mercredi 28 décembre inclus au mercredi 4 janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi 5 janvier.

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

**La Chasse aux Instituteurs**

Tout ce que la finance compte d'agents louches, de limiers véreux, experts à faire sortir du vieux bas de laine la pièce de cent sous du campagnard, s'abat de temps à autre sur nos départements comme une nuée de sauterelles. Ayant

besoin, pour capter la confiance, de répondants honnêtes, c'est par l'instituteur qu'ils commencent d'ordinaire leurs visites intéressées. Ils lui parlent de sa situation précaire, des difficultés de l'avancement, de la modicité des retraites. Ils font briller à ses yeux toutes les facettes de leur miroir aux allouettes : position lucrative, gains faciles, appointements doublés, tout cela sans déranger d'une ligne leurs occupations quotidiennes.

Est-il besoin de dire que ces manœuvres réussissent quelquefois ? A chaque instant nous recevons les plaintes de malheureux qui nous jurent un peu tard qu'ils n'y seront plus pris.

Bien entendu, ces boniments ne se débitent pas gratis. Quand l'homme de proie croit avoir bien hypnotisé sa victime, quand il a fait luire à ses yeux l'espoir mirifique de s'assurer au bas mot un revenu supplémentaire d'une centaine de francs par mois, ils réclament, sous couleur de frais généraux, d'inscription comme adhérent, ou d'abonnement à un journal imaginaire, une première avance de dix francs et la signature d'un contrat fort embrouillé qui se réduit d'ordinaire en de nouvelles charges pour la victime.

Quand on s'aperçoit qu'on a été dupe d'un filou, notre homme est déjà bien loin, en train d'opérer à quelques lieues de là de nouvelles razzias sur les économies des pauvres diables.

Aussi, ne saurions-nous trop mettre les instituteurs en garde contre les roueries de ces dangereux industriels. Les caisses plus ou moins paternelles, les sociétés de soi-disant prévoyance, les associations recommandées méritent de leur inspirer une sage méfiance. Le premier mouvement doit être de cacher au plus vite son porte-monnaie, et le second de montrer la porte à ces écumeurs des petites bourses, qui viennent disputer à de trop naïfs fonctionnaires le morceau de pain qu'ils ont tant de mal à gagner.

**Foire de Cahors**

Le marché-foire du 17 décembre a été assez important ; les divers marchés étaient assez bien garnis.

Bœufs. — 200 environ ont été amenés : les gras se sont vendus à raison de 26 à 32 fr. les 50 kilos et les attelages au cours des derniers marchés.

Porcs. — Porcs gras, amenés : 50 environ livrés à raison de 35 à 42 fr. les 50 kilos et les porcelets, de 15 à 30 fr., selon grosseur.

Moutons. — 650 environ : les gras se sont vendus de 50 à 60 centimes le kilo ; les agneaux, de 60 à 70 centimes le kilo. Il y a une légère baisse sur les brebis pour l'élevage.

Blé, environ 308 hectolitres ; vendus, 290 hectolitres ; prix moyen, 18 fr. l'hectolitre.

Maïs. — En vente, 160 hectolitres ; vendus, 148 ; prix moyen, 11 fr. 25 l'hectolitre.

Les pommes de terre, 2 fr. 50 les 80 litres ; pommes fruits, de 4 à 6 fr. les 80 litres ; châtaignes, de 4 à 6 fr. 50 les 80 litres.

Volailles, 60 centimes le demi-kilo ; dindes, 50 centimes le demi-kilo ; truffes, de 4 à 4 fr. 50 le demi-kilo ; oies grasses, de 75 à 90 le demi-kilo.

Oufs, de 90 centimes à 1 fr. la douzaine.

**La chasse aux voleurs**

La police de notre ville, qui poursuit ses investigations sur les vols du sieur Eugène Lagrange et de sa concubine, a découvert, hier, dans une cabane de vigne des environs de la propriété de l'abbé Magne, une grande quantité des

objets qui manquaient à ce dernier. Les chaises elles-mêmes s'y trouvaient.

Or, Lagrange avait la clef de cette cabane en sa possession, et il ne peut faire l'ombre d'un doute qu'il ne soit le voleur de l'abbé Magne.

C'est le 15<sup>e</sup> vol établi à la charge de Lagrange et de sa concubine.

**Gourdon**

Ces jours derniers, une querelle s'engagea au lieu dit Pech-Peyrou, commune du Vigan, près Gourdon, entre les femmes Sarret et Force, demeurant audit lieu. La femme Force accusait la femme Sarret de lui avoir volé un corset.

La dispute avait pris fin sans qu'aucun coup ne fût échangé entre les deux antagonistes, mais une heure après, le fils Sarret, Louis, s'étant armé de pierres, attendait le sieur Force et sa femme qui rentraient à leur domicile, et lorsque ceux-ci arrivèrent à sa porte, il lança plusieurs pierres sur eux et atteignit la femme Force au côté droit et à l'estomac ; le coup fut si violent qu'elle tomba à la renverse, et son mari fut obligé de la porter chez une voisine où elle reçut les premiers soins. Depuis cette époque, la situation de la femme Force s'est aggravée à tel point que l'on craint des complications graves.

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie de Gourdon, mais le coupable n'a pas encore été arrêté.

Il y a quelque temps, un raccommodeur de parapluies arrivait dans notre ville et détaillait quelques jours après sans tambour ni trompette, emportant les parapluies d'autrui. Une plainte ayant été déposée par les victimes de ce peu délicat industriel, un mandat d'arrêt fut lancé contre lui et le nommé François Lafargue, âgé de 28 ans, a été arrêté par la gendarmerie de Sarlat et conduit sous bonne escorte à la prison de Gourdon où il a été écroué immédiatement.

Sous peu de jours, il rendra compte à la police correctionnelle de ses méfaits.

**Bouziès**

L'écluseur de Bouziès-Haut, commune de Saint-Géry, a trouvé dans son écluse le cadavre d'un enfant nouveau-né entièrement nu. La gendarmerie de Saint-Géry, s'est transportée sur les lieux pour ouvrir une enquête.

**Concorès**

Samedi matin, vers cinq heures, un violent incendie, dont les causes sont encore inconnues, a complètement détruit deux granges aux Gays, communes de Concorès.

Les immeubles appartenaient à MM. Bazillon et Malbec, propriétaires.

Les pertes sont assez considérables, et ne sont couvertes par aucune compagnie d'assurances.

**Cavagnac**

7 membres républicains du conseil municipal de notre commune, et parmi eux le maire et l'adjoint, ont donné leur démission.

**Valprionde**

Je m'empresse de vous annoncer le résultat de l'élection de dimanche pour remplacer l'adjoint de Valprionde.

C'est M. Delmas Ernest qui a été élu. Sur 120 votants, il a obtenu 92 suffrages. 20 bulletins blancs avaient été déposés. Le reste des voix a été réparti sur diverses personnes qui n'aspiraient nullement à être élus.

seront deux bijoux de plus dans cette collection unique.

**Bibliothèque de M<sup>lle</sup> Lili**

ET DE SON COUSIN LUCIEN

**ALBUMS STHAL**

En noir :

**Une grande journée de M<sup>lle</sup> Lili**

Dessins de L. FRELICH

**NOUVELLES SCÈNES FAMILIÈRES**

Dessins de FROMENT

Chacun : Bradel : 2 fr. — Cartonné : 4 fr.

En couleurs :

**Les deux frères de M<sup>lle</sup> Lili**

Dessins de FRELICH

Bradel : 1 fr.

Voici, pour cette année, dans cette intéressante Bibliothèque du premier âge, trois albums nouveaux : « Les deux Frères de Mlle Lili, et une grande journée de Mlle Lili, illustrés, le premier en couleurs, l'autre en noir, par l'inimitable Frellich, puis les nouvelles scènes familiales, avec les compositions de Froment. Il n'y a pas moins de cent trente de ces albums, les uns humoristiques, les autres moralisants, qui sont encore une création de P.-J. Stahl et que tant de petites mains feuilletent avec bonheur.

**MAGASIN ILLUSTRÉ**

D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION

Tomes 55-56. — 28<sup>e</sup> année.

2 beaux volumes grand in-8. Chacun illustré de 128 dessins. Broché : 7 fr. — Cartonné : 10 fr. — Relié : 12 fr.

**Creyse**

Le Conseil d'Etat a maintenu l'arrêté du Conseil de préfecture, annulant l'élection du sieur Materre, conseiller municipal de la commune de Creysee.

**Labastide-du-Vert**

Le Conseil d'Etat a maintenu l'arrêté du Conseil de préfecture annulant l'élection du sieur Bézia, conseiller municipal de Labastide-du-Vert.

**Sénaillac**

Dans sa séance du 24 novembre, le Conseil d'Etat a maintenu la décision du Conseil de préfecture, proclamant M. Jutge, maire de Sénaillac-Lauzès.

**Figeac**

La foire de Figeac a été très importante, il s'est fait beaucoup de transactions, sur les taureaux les brebis, les moutons, ainsi que sur les petits porcs.

Le blé se vendait de 12 fr. 50 à 14 fr. le sac.

Le seigle de 9 à 9 fr. 50 le sac.

L'avoine de 1 fr. 40 à 1 fr. 45 la mesure.

Le maïs de 2 fr. 25 à 2 fr. 50 id.

Les œufs de 1 fr. 05 à 1 fr. 10 la douzaine.

Les oies grasses 70 à 75 cent. la livre, les foies étaient très recherchés.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Mardi 20 décembre

**MISS HELYETT**

Opéra comique en 3 actes, musique d'Audran

A cette représentation, M. BURGAT, ténor d'opérette et M. BERNIER, baryton, feront leurs débuts sur notre scène.

On trouve tout dans son journal, on n'aura bientôt plus besoin de bibliothèque. Cela explique la cause du Livre. Mais les journaux sont presque tous quotidiens et l'on n'a pas tous les jours du nouveau à publier. Alors les journaux se répètent ou se copient. C'est ainsi qu'on peut voir en cette saison des avis bien des fois réédités, conseillant l'emploi des *Capsules Guyot*, de la *Pâte Regnaud*, du *Sirop de Regnaud*, ces excellents remèdes de famille contre les maladies des organes respiratoires telle que le rhume, la bronchite, le catarrhe, où les *Capsules Guyot* sont si utilement employées, les maux de gorge, les enrhumements, la toux d'irritation, la coqueluche, la grippe ou l'influenza, l'asthme, où triomphent la *Pâte Regnaud* et le *Sirop de Regnaud*.

Si l'on demande dans une pharmacie du Santal Midy, il est bien rare qu'on ne propose pas du Santal au rabais ; il est bon de faire remarquer que le pharmacien, à peu d'exception près, n'est pas outillé pour distiller l'Essence du de Santal, et la mettre en capsules ; il les achète donc dans le commerce et ne peut donner sa garantie. En insistant pour obtenir le Santal Midy, les jeunes gens épargneront leur bourse et leur santé.

**Pilules Suisses !**

Le médicament le plus populaire de France.

Cette publication périodique, la seule du genre qui ait été couronnée par l'Académie française, vient d'accomplir sa 28<sup>e</sup> année d'existence.

Fondé en 1864 par P.-J. Stahl, qui en fut l'âme avec le concours de Jules Verne et de Jean Macé, le « Magasin d'Education et de Récréation » n'a cessé de tenir toutes les promesses de ses débuts. On pourrait lui donner, et très justement, ce sous titre « Bibliothèque de la Jeunesse » et les familles qui la posséderaient depuis sa fondation ne seraient pas au dépourvu.

Les cinquante-six volumes qui composent sa collection, et où se remarquent les noms les plus illustres, et les plus aimés de la littérature contemporaine, forment un trésor inappréciable et resteront, comme l'attestation d'un effort des plus méritoires, en vue de fournir à la jeunesse des lectures appropriées à ses besoins et à son caractère.

Le jour où P.-J. Stahl (J. Hetzel) songea à cela, il eut une idée de génie, et une série de vingt-huit années, — *grande mortalis cœi spatium* — a montré qu'il avait vu juste et qu'il arrivait au bon moment.

Le « Magasin illustré d'Education et de Récréation » est une mine, sans cesse renaissante d'excellents renseignements moraux et littéraires ; et, comme passé et noblesse obligent, il est engagé d'honneur à poursuivre ce qui fut ei bien et si heureusement inauguré.

L'année nouvelle s'annonce comme devant être des plus variées, en même temps que des plus attrayantes. Les abonnés de 1893 auront la primeur de plusieurs romans. — *P'tit Bonhomme*, par Jules Verne ; *l'Anneau de César*, par Alfred Rambaud ; *Un château où l'on s'amuse*, par Gennevraye ; *le Roi des Pampas* par André Valdès, un roman inédit d'André Laurie, un autre de Th. Bentzon.

**BIBLIOGRAPHIE**

J. HETZEL ET C<sup>o</sup>, Editeurs, 18, rue Jacob, PARIS

**Quatorze ouvrages nouveaux**

(Suite)

**La petite Chanteuse**

Par JULIEN BERR DE TURIQUE

Un volume in-8 illustré par Gabriel Ferrier Broché : 4 fr. 50. — Cartonné : 6 fr.

Beaucoup d'aventures, beaucoup de traverses, de la gaieté, de la tendresse, de la bonne humeur et du sentiment, tels sont les principaux éléments de ce dramatique récit de M. Julien Berr de Turique, auquel les lecteurs reviendront plus d'une fois, non sans une vive émotion.

L'héroïne de l'histoire est des plus intéressantes, et c'est avec une attention soutenue qu'on la suit à travers toutes les péripéties de sa carrière. Il y a là une rare simplicité de moyens et aussi une grande sympathie inspirée au lecteur, pour cette petite artiste nomade qui triomphe de tout à force d'honnêteté naturelle.

Un peintre de talent, M. Gabriel Ferrier, a puisé, dans ce récit, les sujets d'une très jolie série de dessins.

*Petite Bibliothèque Blanche*

**Mes Frères et moi**

Imité de MOLESWORTH par J. LERMONT

Un volume grand in-16, illustrations de E. EDWARDS. — Broché : 1 fr. 50.

Cartonné, genre aquarelle : 2 fr.

Voici un livre excellent, comme il y en a

tant dans cette « Petite Bibliothèque Blanche » un vrai répertoire de chefs-d'œuvre, où se rencontrent les noms les plus qualifiés de la littérature moderne.

Celui-ci appartient à cette série dite d'adaptation, inventée par P.-J. Stahl, où il était passé maître, et à laquelle les lecteurs sont redevables de bonnes, saines et originales lectures.

J. Lermont fut un de ses meilleurs élèves en ce genre, et nul n'en doutera, après lecture de ce livre si attachant dont les petits héros attaquent la taille d'hommes, à force d'art et de situations palpitantes. Ainsi présentés au public et débarrassés de leurs longueurs, des livres de la sorte constituent une collection incomparable où la jeunesse ne se lassera jamais de puiser.

**Exploits des Jeunes Boërs**

Par MAYNE-REID

Un volume grand in-16, illustrations de RIou. Broché : 1 fr. 50. — Cartonné : 2 fr.

Mayne-Reid est, aujourd'hui, aussi populaire en France qu'en Amérique, grâce aux adaptations de ses principaux ouvrages, faites sous la direction de P.-J. Stahl.

Il entre, pour la première fois, dans la petite « Bibliothèque Blanche » avec ses « Exploits des jeunes Boërs, livre si riche d'enseignements et de faits.

Il faut savoir gré à l'éditeur de l'avoir mis ainsi à la portée des plus jeunes lecteurs qui, il faut s'y attendre, leur en réclameront d'autres.

Les artistes se sont donnés le mot, on le dirait, pour illustrer ces deux charmants volumes de la « Petite Bibliothèque Blanche » qui

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4<sup>me</sup> mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIFIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

A VENDRE VIN DE PROPRIÉTAIRE

GARANTI NATUREL

S'adresser au bureau du Journal du Lot

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Prévisions du temps d'après Nostradamus.

1893

CALENDRIER DU LOT



Prix : 30 centimes.

EN VENTE :  
Chez : L. PLANAVEGNE, Libraire  
rue du Lycée.  
Et chez J. LARRIVE, aîné, Mercier  
16, rue de la Liberté.  
A CAHORS

ANTIQUITÉS CADURCIENNES

Renseignements Statistiques et Administratifs.

DONNE TRÈS EXACTEMENT LES FOIRES

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte  
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille  
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Velocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints  
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

chez tous les LIBRAIRES

DEMANDEZ les LIBRAIRES

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

LA DÉPÊCHE LA DÉPÊCHE LA DÉPÊCHE LA DÉPÊCHE

22<sup>e</sup> ANNÉE. 12, Rue du Havre, PARIS. 5 FR. PAR AN. Publie les Inventons, Innovations, Idées, etc. Commandite les affaires sérieuses.

22<sup>e</sup> ANNÉE. 12, Rue du Havre, PARIS. 5 FR. PAR AN. Publie les Contes, Nouvelles, Récits, Bons Mots, Charades, etc. et donne des Primes aux auteurs.

22<sup>e</sup> ANNÉE. 12, Rue du Havre, PARIS. 5 FR. PAR AN. Indique les meilleurs Placements Les meilleures Opérations Financières.

ETUDE de M<sup>e</sup> J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon, n° 7.

VENTE SUR SURENCHÈRE DU DIXIÈME APRÈS Aliénation volontaire

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice de ladite ville, le mercredi onze janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, à midi.

Suivant acte retenu par M<sup>e</sup> Laval, notaire à Sérignac, en date du 12 juillet mil-huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, M. Etienne Prady, propriétaire, demeurant au lieu de Floressac, a vendu à titre de dation en paiement, pour le montant de ses reprises, à dame Antoinette Bessières, son épouse, sans profession, de lui judiciairement séparée de biens, domiciliée avec son dit mari au susdit lieu de Floressac, certains immeubles dont la désignation suit, moyennant le prix de six mille trois cents francs.

Ladite dame ayant fait aux créanciers inscrits, les sommations prescrites par les articles 2183 et 2184 C. C., l'un d'eux, Monsieur Pierre Brocard, aîné, cultivateur, domicilié aux Vitarelles, commune de Puy-l'Evêque, a

formé une surenchère dans laquelle il a porté le prix desdits immeubles à six mille neuf cent trente francs.

Par jugement du neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-douze, le tribunal de première instance de Cahors a validé ladite surenchère et ordonné que la revente des immeubles dont il va être parlé, aurait lieu à l'audience des criées dudit tribunal. Ce jugement a été signifié à avoué et à partie.

En conséquence, il sera procédé le mercredi onze janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, en l'audience des criées du tribunal civil de Cahors au Palais de Justice de ladite ville, à midi; A la requête de Monsieur Pierre Brocard, aîné, cultivateur, domicilié aux Vitarelles, commune de Puy-l'Evêque, surenchérisseur, ayant M<sup>e</sup> Lacosse pour avoué.

Contre : Etienne Prady, propriétaire domicilié au lieu de Floressac, vendeur; et Antoinette Bessières, sans profession, son épouse, demeurant au même lieu, acquéreur surenchéri, ayant M<sup>e</sup> Mazières pour avoué.

A la vente des immeubles dont la désignation suit :

Désignation

DES IMMEUBLES A VENDRE TELLE QU'ELLE EST FAITE DANS L'ACTE DE VENTE DU DOUZE JUILLET MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE :

1<sup>o</sup> Un entier immeuble appelé les Cardoux Floressas, l'enclos et speyrots, sur la commune de Floressas en nature de maison, granges, sol, aire, patus, jardin, autres édifices, terres labourables, vigne-Caucès et pruniers, compris au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 95, 95, 96, 39, 39, 112, 113 et 110 P section C 3 et 39 section B 5; confrontant avec route de Puy-l'Evêque à Montcuq, route de

Floressas à Ségos, Loussert de Pech Calvert, Rey, Bailles, Caxes et Cure.

2<sup>o</sup> Un entier article en nature de terre labourable, appelé champ de Florine, sur la même commune de Floressas, compris sous le numéro 60, section C 8, confrontant avec la susdite route de Montcuq, Bailles, Aristide Prady, Brugalières et Cazes;

3<sup>o</sup> Un autre entier article en nature de terre labourable, situé au lieu dit champ de Laborde, dans la dite commune compris au plan cadastral sous les numéros 73 et 74 section C 2, confrontant avec nouvelle route, David, famille Brugalières et Aristide Prady.

Mise à Prix

Les immeubles ci-dessus seront mis en vente sur la mise à prix de six mille neuf cent trente 6930 fr. francs ci.....

En sus des charges.

L'adjudicataire sera tenu au-delà de son prix d'adjudication de restituer à l'acquéreur les frais et loyaux, coûts de son contrat, ceux de la transcription, ceux de notification et ceux faits pour parvenir à la revente, conformément à l'article 2188 CC. et de payer les frais de vente et d'adjudication.

Nota : Le contrat de vente sus mentionné a été déposé au greffe où il est tenu à la disposition pu public.

Fait et rédigé le présent placard par moi, avoué poursuivant soussigné, Cahors le vingt décembre mil huit quatre-vingt-douze.

L'Avoué poursuivant, Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors le décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup>, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD.

Le propriétaire-gérant : LAYTON

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

CARTES DE VISITE

Depuis 1 fr. 50

A l'Imprimerie du Journal du Lot

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 425 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorisée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1<sup>re</sup> liv. à 45 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratis à HAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adressez, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série